



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 26 avril 2018

Présidence : Mme Anuta Pichon

Objet : Préavis n° 2018/05 – Plan fixant la limite des constructions, rue du Villars

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2018/05,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'abroger le plan d'alignement approuvé par le Conseil d'Etat le 24 avril 1936 et d'adopter le plan fixant la limite des constructions de la rue du Villars, soumis à l'enquête publique du 12 novembre au 11 décembre 2016.

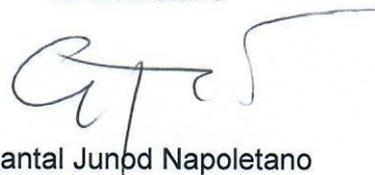
Ainsi délibéré en séance du 26 avril 2018.

La Présidente


Anuta Pichon



La Secrétaire


Chantal Junod Napoletano